MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 JANVIER 2013

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu – Valck - Trouillet –Gimaret –Brunel - Cresson – Bonenfant - Loir –Muchembled – Colinet.

Absents : M. Talon- Mme Avot, procuration à Mme Gimaret – M. Lejop, procuration à M. Valck. Secrétaire de séance : M. Cresson.

Compte rendu de la réunion du 20 décembre adopté.

Modification des rythmes scolaires - Demande de Report à la rentrée 2014

Le conseil municipal:

- vu le Décret N°2013-77 du 24 janvier relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires;
- Vu l'organisation prévue d'activités pédagogiques complémentaires à mettre en place par les communes :
- Vu la nécessité de mener une réflexion sérieuse et concertée avec tous les intervenants, dans l'intérêt des enfants ;
- vu le temps que nécessitera cette réflexion pour aboutir à un projet cohérent ;
- Vu la possibilité laissée aux communes de demander une dérogation pour reporter l'application du décret à la rentrée scolaire de septembre 2014;

décide à l'unanimité:

- De demander le report de l'application du Décret N°2013-77 du 24 janvier relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires, à la rentrée scolaire de septembre 2014, pour la commune de Ville.
- De saisir le Président du Conseil Général de l'Oise qui a en charge l'organisation et le financement des transports scolaires.
- De saisir le Président du Syndicat Interscolaire de Ville-Suzoy-Passel.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente - Attribution des travaux

Suite la délibération en date du 4 mai 2012 relative à la décision de lancer les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente, et de procéder aux appels d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée :

-Suite à la délibération en date du 29 juin 2012 constatant que dans les réponses des entreprises, la différence d'énonciation tant au niveau des matériaux que des techniques, ne permettait pas de prendre une décision et nécessitait de demander des explications complémentaires aux entreprises ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nouveaux devis établis par les entreprises.

Après vérification des offres, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Décide d'attribuer les travaux à l'entreprise BLM pour un montant de 85 797.81 €HT (soit 102 614.18 €TTC)
- -Autorise le Maire à signer le marché de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation.

Collecte de textiles - Signature d'une convention avec la société « ECOTEXTILE »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la société ECOTEXTILE collecte, pour les recycler, des vêtements usagés et du linge de maison auprès des particuliers et, utilise, à cet effet, des conteneurs spéciaux.

ECOTEXTILE propose d'installer, à ses frais exclusifs, un conteneur sur le territoire de la commune de Ville et en assurera l'exploitation et l'entretien ainsi que la collecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à la collecte de textiles et à l'installation d'un conteneur sur Ville.
- Donne l'autorisation au maire de signer la convention correspondante avec la société ECOTEXTILE ;

Installation de bennes pour le ramassage des déchets à la salle

Pour un stockage plus aisé des déchets, le conseil municipal décide d'installer des bennes pour le ramassage des poubelles de la salle polyvalente, **uniquement réservé aux services de la mairie.**

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 526 €provenant du Foyer Rural de Ville pour participation à l'achat de tables roulantes pour la salle polyvalente.
- 526 € provenant du Comité des Fêtes de Ville pour participation à l'achat de tables roulantes

- pour la salle polyvalente.
- 45 € provenant du Foyer Rural de Ville pour participation aux frais d'entretien du photocopieur pour l'année 2012.

Installation de ventilateurs à la salle

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, pour optimiser le chauffage à la salle et éviter que la chaleur ne remonte, il serait nécessaire d'installer des ventilateurs qui brasseraient l'air chaud et le redistribueraient. Un devis a été demandé à la société BLM. Il s'élève à 3 915 €HT pour la pose de 3 ventilateurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'entreprise BLM de ne poser pour l'instant qu'un seul ventilateur sous un chauffage afin d'estimer le réel bénéfice qui en sera retiré.

Elaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances » prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. En conséquence, toutes les collectivités ayant la compétence en matière de voirie et d'aménagement d'espaces publics doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE.)

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Décide d'engager une réflexion sur la procédure de réalisation d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour la commune.

Mesdames Catherine GIMARET et Jocelyne HALLU, sont désignées en tant que déléguées du conseil municipal.

Suppression de la régie de recettes pour le tennis

- Vu la délibération du 9 novembre 2001 autorisant la création de la régie de recettes pour l'activité TENNIS.
- Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 28 décembre 2001;
- Vu l'arrêt constaté de l'activité TENNIS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des redevances de l'activité TENNIS.
- que la suppression de cette régie prendra effet à la date de la décision
- que le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au régisseur suppléant.

DIVERS

- Fête communale : une réunion sera organisée courant mars avec les forains.
- Monsieur le maire fait part d'une demande de subvention de l'association « Les Galopins » pour 2013. La subvention annuelle qui est allouée à cette association sera reconduite.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières voté par le Parlement pour 2013, est de 1.018.
- Sécurité routière : le conseil municipal demande à ce qu'un courrier personnalisé soit adressé aux personnes qui se garent sur les trottoirs ou qui empiètent sur la chaussée, et gênent le passage ou la visibilité des piétons et des autres automobilistes.